



MEMBRE
fccq

Chambre de commerce
et d'industrie de Roberval

289

P



NP



DM28

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la
rivière Ouatouchouan au village historique de
Val-Jalbert

6211-01-029

Mémoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval en faveur du projet de minicentrale hydroélectrique de Val Jalbert.

13 avril 2012

**PORTE-PAROLE
DES GENS D'AFFAIRES
DEPUIS **1921****



Résumé exécutif

La Chambre de commerce a suivi avec intérêt l'ensemble des démarches mis de l'avant par la société d'énergie communautaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'implantation d'une minicentrale au fil de l'eau sur la rivière Ouiatchouane. Les nombreuses démarches de consultation publiques à de nombreux niveaux ainsi qu'un appui large et solide des gens d'affaires font en sorte que la Chambre de commerce de Roberval donne son appui au projet de minicentrale tel que proposé.

Mise en contexte

Depuis le 14 mars 1928, la Chambre de commerce de Roberval a été de toutes les propositions pour trouver des solutions menant à la réhabilitation du village de Val Jalbert. Tout d'abord avec des projets de relance au niveau industriel, en passant par des usines de silice et de granit noir, une usine de matériel militaire et une usine de meubles. Dès 1943. Me Thomas-Louis Bergeron, président, proposa un projet d'usine de « pouvoir électrique ». Vers 1960, les administrateurs et leaders de la Chambre de commerce ont présenté un premier projet touristique, qui fut le premier à souligner les faiblesses du site au niveau industriel. Le ministère des Terres et Forêts implanta un camp forestier en 1962 et 1963, ce qui permit une meilleure utilisation des lieux pour le tourisme en 1964¹. Dès 1964, le village historique de Val Jalbert ouvrira ses portes pour la première fois aux touristes. Dès lors, la Chambre de commerce à maintenu son implication directe et indirecte jusque dans les années 80. Les administrateurs de la Chambre ont donc à cœur la vocation touristique et historique de Val Jalbert, en ayant été les principaux instigateurs.

Introduction

Ce mémoire abordera différents angles du projet de la minicentrale sur la rivière Ouiatchouan pour indiquer de quelle manière la Chambre de commerce appuie ce projet.

1. Le caractère économique pour la MRC Domaine-du-Roy et les autres partenaires de la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean;
2. Les contraintes économiques du développement et de la conservation du Village historique de Val Jalbert en regard des sources de revenus existantes;
 - a. Retombées économiques locales des opérations touristiques;
 - b. Contraintes pour une exploitation hors-saison et hivernale;

¹Gagnon, Pascal, Cahier historique de la Chambre de commerce, chapitre de l'implication de la Chambre dans le dossier Val Jalbert, 2006, <http://www.ccisr.qc.ca/2010/01/02/implications-de-votre-chambre-de-commerce-dans-le-dossier-val-jalbert/>

3. Les démarches de consultation des gens d'affaires par la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval;

La présentation technique du projet ayant fait l'objet de plusieurs discussions lors de la première étape de la consultation, ce point ne sera pas abordé spécifiquement par le présent mémoire. Les démarches de consultations publiques du promoteur ont fait aussi l'objet d'une présentation et tous les documents sont disponibles publiquement sur le site web du Bape ainsi que sur le site web du promoteur.

De l'avis des administrateurs de la Chambre de commerce, les différentes étapes de consultation ont été réalisées d'une manière adéquate, en respect des règles démocratiques en vigueur et en ligne avec les différents aspects du développement durable. Ces nombreuses consultations ont permis à de nombreuses reprises aux citoyens de s'exprimer sur les différentes particularités du projet et d'en améliorer certaines parties par leurs interventions.

Caractère économique pour la MRC Domaine-du-Roy et les autres partenaires

Depuis plusieurs années, les MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy ainsi que la communauté Innu de Mashteuiatsh tentent de trouver des solutions pour réaligner notre économie sur d'autres secteurs que celui forestier. Au départ, puisque nous trouvions que notre région était trop dépendante de ce secteur, puis par la suite, parce que les entreprises forestières vivent une crise qui se développe depuis 2003.

Une des manières efficaces de pouvoir réaligner notre économie est d'avoir à notre disposition un fonds d'investissement communautaire autogéré. Un des objectifs des différents partenaires dans le développement de projets énergétiques et en particulier celui de la minicentrale sur la rivière Ouiatchouane est de générer des revenus qui pourront constituer ces fonds d'investissement.

La valorisation et la gestion des ressources naturelles du territoire par les organisations municipales et territoriales du milieu sont une préoccupation majeure pour les élus et les gens d'affaires locaux. La Chambre de commerce adhère à cette philosophie et est d'avis qu'un des meilleurs moyens de valoriser les ressources naturelles du milieu est par un véhicule communautaire comme la Société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Les profits et surplus réalisés par les différents partenaires communautaires de la société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean seront utilisés pour contribuer à l'essor de l'économie régionale. Les projets dans lesquels les partenaires vont investir dans le futur vont contribuer à la diversification et à la prise en main locale de l'économie régionale.

C'est un point important du projet de minicentrale sur la rivière Ouiatchouane, car au niveau historique, ce sera une première au niveau de la valorisation communautaire des ressources naturelles renouvelables locales. En plus de verser un montant annuel pour l'exploitation de la minicentrale à la corporation du village de Val Jalbert, le reste des surplus est entièrement distribué entre les partenaires de la communauté. Comparativement à des projets avec participation du privé où seulement une petite partie des redevances pourraient être versées à la municipalité concernée.

Dans le domaine d'exploitation d'autres ressources naturelles au Lac-Saint-Jean, que ce soit au niveau de l'industrie forestière, de l'aluminium ou d'autres projets hydro-électriques, les retombées locales ne sont jamais plus grandes que les investissements et les emplois induits dans les différents projets. Les redevances versées au gouvernement sont gérées dans le fonds centralisé du gouvernement et la région n'a pas de pouvoir décisionnel quant à l'utilisation de ces fonds.

Les contraintes économiques du développement et de la conservation du Village historique de Val Jalbert en regard des sources de revenus existantes

Dans les débuts de la création du village Historique de Val Jalbert, en 1964, certaines des maisons sur place étaient abandonnées depuis près de 25 ans. Certains résidents sont demeurés un peu plus longtemps, mais la fermeture du moulin coïncide avec une époque où l'utilisation de la voiture n'était pas démocratisée dans le secteur Roberval. Les résidents ont donc dû quitter rapidement le secteur pour se trouver un autre travail ainsi qu'un lieu de résidence plus près de celui-ci.

A ces débuts, il y avait donc un certain nombre de maisons qui étaient encore relativement bien conservées, mais le temps a fait son œuvre sur une bonne partie des maisons du site. Depuis la mise sur pied du site historique, des travaux de restauration et de conservation ont été entrepris afin de retrouver l'aspect d'époque de certains bâtiments. L'objectif était de permettre au visiteur de voir et de visiter un certain nombre de maisons telles qu'elles étaient à l'époque de l'opération de l'usine. Un certain nombre de maisons ont conservé un aspect délabré et abandonné, ce qui donne toujours un cachet historique pour les visiteurs. Même ces maisons ont besoin de travaux d'entretien pour éviter une trop grande détérioration par les éléments.

La Corporation du village de Val Jalbert doit investir constamment pour l'entretien et la conservation du patrimoine bâti du site, autant pour les anciens bâtiments que pour les nouvelles installations touristiques. La Corporation du village de Val Jalbert doit donc entretenir un site touristique tout en faisant la conservation d'un village historique complet, mais sans citoyens pour payer des taxes et effectuer l'entretien individuel des bâtiments.

La Corporation du village de Val Jalbert a donc dû trouver des moyens alternatifs pour générer des revenus supplémentaires afin de répondre à ces différents besoins. La construction de la minicentrale de Val Jalbert va lui permettre de générer près de 20 millions de dollars durant les 40 prochaines années.

Du point de vue de la Chambre de commerce, ce genre d'installation permet d'assurer dans le temps une source de revenus récurrente pour la Corporation du Village Historique de Val Jalbert et ainsi réduire les effets potentiels d'une baisse de l'achalandage pour diverses raisons macroéconomique.

Les coûts d'opérations annuels du Village Historique sont certainement plus élevés que les revenus et la vocation touristique du village de Val Jalbert demeurera la pierre angulaire des activités du village historique. Le maintien de la vocation historique et de conservation patrimoniale du Village de Val Jalbert est une des préoccupations de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval.

Retombés économiques locaux des opérations touristiques

Le Village Historique de Val Jalbert est un moteur touristique important pendant la saison estivale pour la MRC du Domaine-du-Roy. Il constitue une des activités majeures des touristes dans un circuit qui peut comprendre l'Hermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette, Le Zoo de Saint-Félicien et le lac en général comme attrait touristique.

De par sa nature cependant, le village de Val Jalbert génère des retombées économiques de plusieurs millions de dollars annuellement. Les touristes qui viennent y passer la journée doivent manger, dormir, se déplacer et se divertir d'autre manière. Les retombées économiques exactes du Village historique seront publiées par la corporation, les calculs se basant sur une analyse méthodologique plus complète. Une estimation grossière de 100 \$ par visiteur peut toutefois être utilisée en se basant sur le calcul des retombées économiques globales pour la province en 2009². Il y a eu 66 millions de touristes et excursionnistes pour 6,6 milliards de retombées économiques, ce qui donne effectivement 100 \$ par touriste.

Selon les données de la Corporation du Village Historique, 69 902 visiteurs ont franchi les tourniquets de Val Jalbert en 2011. On peut donc estimer que les retombées économiques locales annuelles sont de près de 7 millions de dollars pour les activités touristiques de Val Jalbert. Cela ne signifie pas que Val Jalbert génère des revenus de cette ampleur, mais que son impact économique est de cette envergure.

² Portail Québec, *Retombés économiques touristiques*,
<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/tourisme/retombees-economiques/?lang=fr>

En saison touristique, Val Jalbert emploie près de 110 personnes pour être en mesure de présenter une offre touristique d'envergure internationale.

Contraintes pour une exploitation hors saison et hivernale

Une des critiques soulevées par certains citoyens concernant le projet de minicentrale, c'est l'aspect de la chute lorsque la minicentrale sera en exploitation hors saison touristique. Ils invoquent que c'est parce que le débit de la chute ne sera pas assez élevé pour les visiteurs que le site sera fermé pour les touristes et visiteurs locaux.

Il est vrai que par les années passées, avant que des investissements majeurs soient réalisés sur le site, il y avait une certaine habitude pour les résidents de venir y marcher pendant quelques instants en automne ou en hiver. Cependant, les investissements récents réalisés pour moderniser l'offre touristique de Val Jalbert font en sorte qu'il n'est plus possible d'offrir ce service qu'il soit gratuit ou payé. La Corporation du village doit considérer les aspects concernant la sécurité des lieux, les risques d'incendie, les risques de noyades et finalement les risques de vandalisme sur différents équipements et édifices du site touristique.

À l'instar de sites touristiques d'envergure nationale et internationale, le Village Historique tire ses revenus de visiteurs qui paient un droit d'entrée afin de profiter d'installations adéquates qui correspondent à certains critères de base recherchés par les visiteurs. La Corporation doit veiller à la sauvegarde et à l'entretien de ce qui constitue le produit d'appel, telle que les différents édifices et habitations d'un village industriel des années 20. La chute de Val Jalbert fait aussi partie de ces produits d'appels et des investissements récents ont été réalisés afin d'améliorer sa mise en valeur en saison touristique.

Ce qui constitue les éléments attractifs de Val Jalbert en saison touristique pendant l'été et une petite partie de l'automne pour les visiteurs européens ne sont cependant pas nécessairement attractifs en saison hivernale ou lors de la transition entre l'hiver et le printemps. En hiver, le tourisme est plus axé vers la réalisation d'activités sportives hivernales, motorisées ou non. Il arrive que certains sites touristiques puissent présenter des activités ponctuelles pour accueillir des touristes, mais cela n'attire généralement que des visiteurs locaux et quelques visiteurs régionaux.

Le Zoo de Saint-Félicien est un bon exemple, la vocation boréale du Zoo fait en sorte qu'il est possible d'ouvrir le site en hiver pour des visites guidées. Les visiteurs paient un certain montant par personne et ils peuvent voir des animaux, qui sont adaptés à la vie hivernale, dans leur habitat naturel. Pour offrir les services dont les touristes s'attendent : billetterie, accueil, guides, restauration, présentation des films, ventes de marchandises, sentiers de la nature et même le Père Noël, le Zoo de St-Félicien doit faire travailler entre 10 et 20 personnes de plus par jour d'ouverture que ce qu'elle n'embauche en temps normal pour l'entretien du site.

Parce que l'hiver est la saison où la majorité des enfants suivent des cours à l'école, le Zoo n'est ouvert qu'à de brèves occasions en période hivernale. La concurrence offerte par les différentes autres activités hivernales est assez importante pour réduire les opportunités d'ouvrir le site et d'espérer une bonne rentabilité.

D'une même manière, la Corporation du Village historique a déjà tenté par le passé d'offrir des activités et installations pour l'hiver. Réalisation de sculptures, de pentes pour la glissade et ouverture du moulin pour différentes collations. Le public n'était pas au rendez-vous, car c'est peu accessible comme site pour une famille avec de jeunes enfants. Val Jalbert a fait deux années de test d'ouverture en hiver et cela s'est soldé par un important déficit qui a eu des répercussions importantes sur les opérations des années subséquentes.

Pour la Chambre de commerce, ce qui est important, c'est que le Village Historique de Val Jalbert soit performant au niveau touristique pendant la période estivale, moment où il doit concentrer ses énergies, ses efforts et ses investissements. Opérer en période hivernale augmente les risques d'exploitation au niveau financier et au niveau des équipements par une surveillance qui sera nécessairement réduite par rapport à l'été.

Les démarches de consultation des gens d'affaires par la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval

Dans les débuts de la phase préparatoire du projet, en 2007, la Chambre de commerce a initié un projet pour s'assurer que les aspects de développement durable et l'acceptabilité sociale du projet soit pris en compte par les promoteurs. À l'époque, plusieurs projets de développement économique au Québec n'ont pas pu être réalisés parce qu'ils n'avaient pas obtenu l'acceptabilité sociale.

Les retombées économiques du projet de minicentrale de Val Jalbert et le contrôle communautaire de l'exploitation hydroélectrique étaient des facteurs primordiaux qui nous ont menés à appuyer le projet initialement.

Un comité de gens d'affaires a été formé afin de bien comprendre la teneur du projet et de mettre sur pied les actions les plus adéquates afin d'informer les gens d'affaires sur ce projet et véhiculer les bonnes informations dans ce dossier. Lorsque la société d'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a été mise sur pied, ils ont pris le relais au niveau de la consultation publique.

Parmi les actions réalisées, notons une présentation des aspects préliminaire du projet en mai 2008 devant plus d'une centaine de gens d'affaires. Un sondage a été envoyé par la poste à plus de 1500 places d'affaires de la MRC du Domaine-du-Roy et 151 réponses ont été obtenues. De plus, la Chambre de commerce a contribué à ce que 115 entreprises du secteur fassent parvenir des lettres d'appuis à la MRC du Domain-du-Roy pour la réalisation du projet de minicentrale.

Méthodologie du sondage

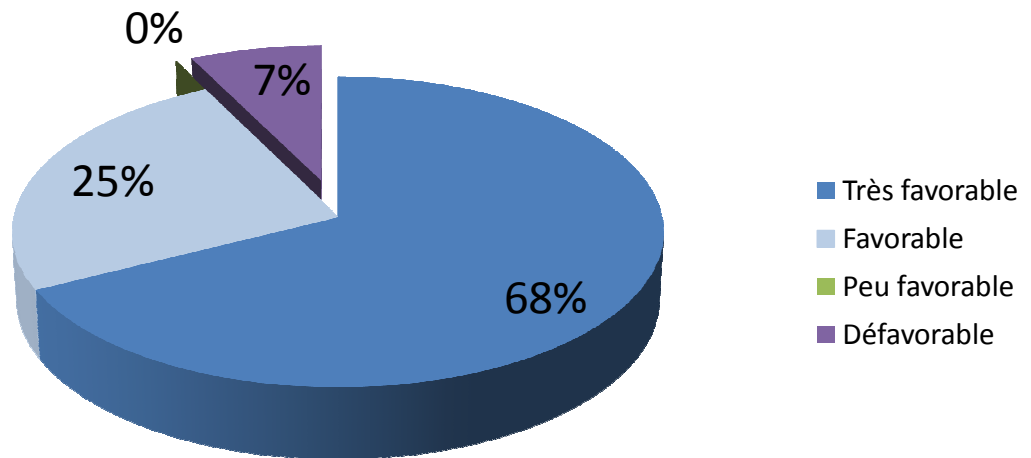
- Sondage effectué auprès de 151 répondants, entièrement composé d'entreprises et d'organismes du secteur Roberval en mai 2008
- Le sondage n'est pas considéré scientifique étant donné le caractère non aléatoire des répondants
- Le sondage était non obligatoire et il a été envoyé par la poste à plus de 1 500 organisations dans le secteur Roberval

Questions du sondage

- Quelle est votre position au sujet du projet de restauration d'une mini centrale de Val-Jalbert?
- À quel point trouvez-vous que le projet de mini centrale est un élément permettant de développer le Village historique de Val-Jalbert?
- Seriez-vous en faveur de signer une lettre d'appui pour faire progresser le projet au niveau de l'acceptabilité sociale?
- Seriez-vous prêt à participer à une séance d'information publique à ce sujet?

Résultats du sondage

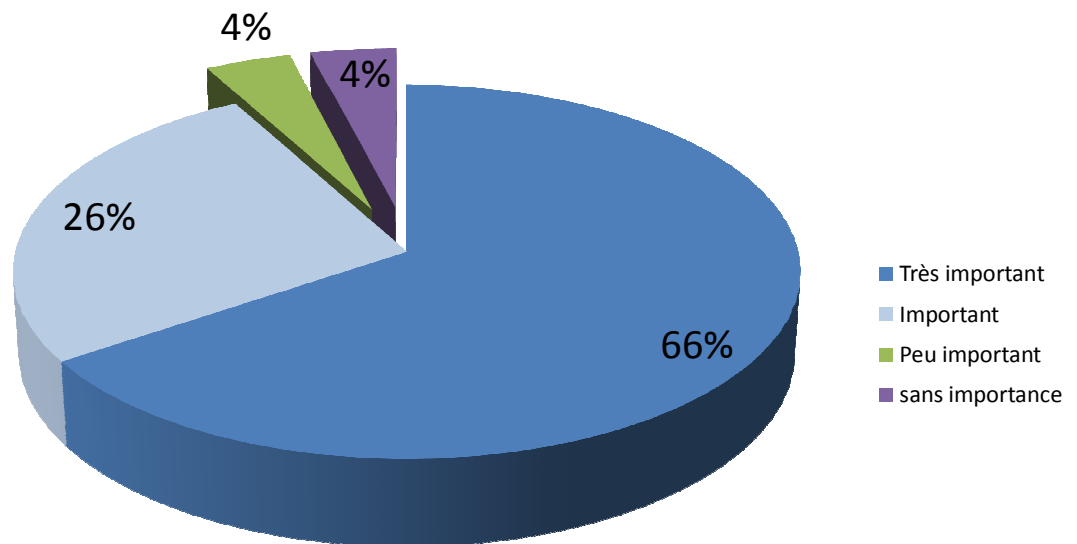
Quelle est votre position au sujet du projet de restauration d'une minicentrale de Val-Jalbert?



Sondage réalisé en mai 2008, 151 répondants parmi les entreprises du secteur Roberval.

93 % des personnes sondées sont en faveur du projet de restauration d'une mini centrale de Val-Jalbert

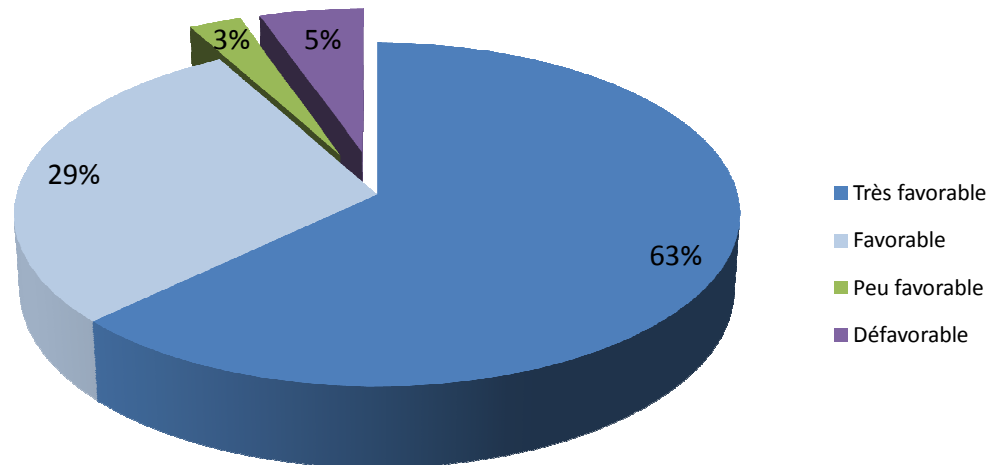
À quel point trouvez-vous que le projet de minicentrale est un élément permettant de développer le Village historique de Val-Jalbert?



Sondage réalisé en mai 2008, 151 répondants parmi les entreprises du secteur Roberval.

92 % des personnes sondées estiment qu'il est important que le projet de mini centrale soit réalisé pour développer le Village historique de Val Jalbert

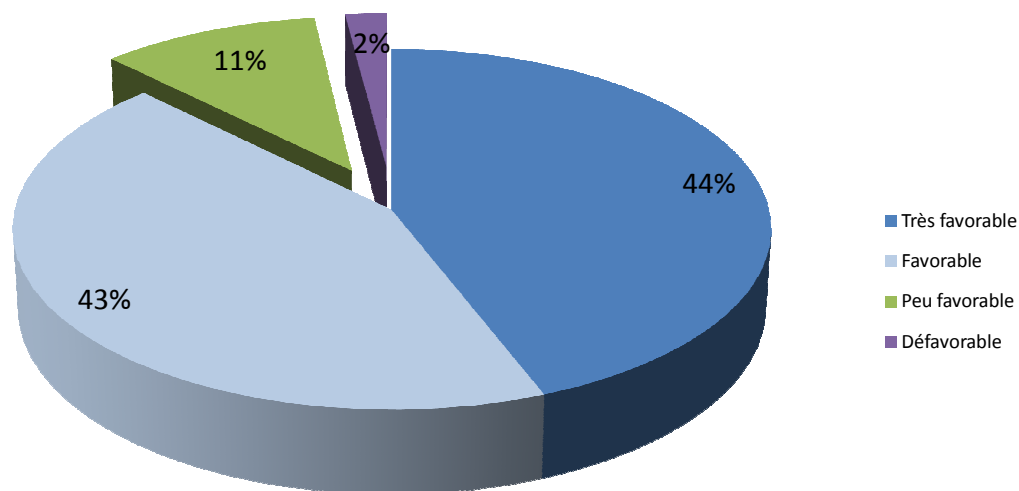
Seriez-vous en faveur de signer une lettre d'appui pour faire progresser le projet au niveau de l'acceptabilité sociale?



Sondage réalisé en mai 2008, 151 répondants parmi les entreprises du secteur Roberval.

92 % des personnes sondées sont en faveur de signer une lettre d'appui pour faire progresser le niveau d'acceptabilité sociale du projet.

Seriez-vous prêt à participer à une séance d'information publique à ce sujet



Sondage réalisé en mai 2008, 151 répondants parmi les entreprises du secteur Roberval.

87% des personnes sondées étaient intéressés à participer à une séance d'information publique sur le projet de mini centrale de Val Jalbert

Lettre d'appuis pour la réalisation du projet,

La liste des 115 entreprises et entrepreneurs qui ont fait parvenir une lettre d'appui à la MRC du Domaine-du-Roy pour la réalisation du projet de minicentrale à Val Jalbert est disponible en annexe.

Conclusion

En regard de tous les éléments présentés par les promoteurs respectant les différents aspects de développement durable et les réglementations des différents ministères concernés, il appert que le projet de minicentrale de Val Jalbert constitue un projet respectant les valeurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Roberval. La Chambre de commerce donne donc son appui pour la réalisation de ce projet.

Annexe 1

Signature de la lettre d'appui pour le projet de minicentrale de Val-Jalbert

Entreprises

Arbro-Fer inc.
Arbro-Fer inc.
Arbro-Fer inc.
Association pour personnes handicapés Le Goélan
Atlantis informatique
Auto Démarreur
Autobus Néron inc
B. Girard & Fils IGA St-Félicien
Banque Nationale
Beauté Santé Macylou
Boucherie Charcuterie Perron
C.P. Desjardins Sieur-de-Roberval
C.R.C. Roberval
Cain Lamarre Casgrain Wells
Cain Lamarre Casgrain Wells Senc.
Caouette Theriault
Carrefour Jeannois
Centre de l'Auto B. Girard Inc.
Centre de l'Auto B. Girard inc.
Centre DEMEX Chicoutimi
Centre financier Desjardins Domaine-du-Roy
Chambre de commerce Normandin
Chambre de commerce Normandin
CLCW Sencrl
CLD Domaine-du-Roy
CLE Roberval
CLE Roberval
Clinique Azur-Pelletier Opticiens
Clinique dentaire Fournier-Fortin
Colaber Diesel Inc.
Commission scolaire Pays des Bleuets
Construction Excavation
Coopérative Cablodistribution de Ste-Hedwidge
Coopérative d'Alimentation de Pointe-Bleue
Coopérative d'Habitation des aînés de St-Félicien
CPD Pointe-Bleue

Noms

Ghyslain Boulianne
Roger Boulianne
Hugo Dionne

Gaétan Bouchard
Stéphane Martel
Serge Gagnon
André Néron
Bruno Girard
Daniel Laplante
Marie-Claude Tanguay
Denis Perron
Martial Bouchard
André Bonneau
Benoît Amyot
Olivier
Jeannot Theriault
Roger Villeneuve

Christian Germain
Denis Tremblay
Manon Gingras
Marie-Claude Cossette
Denise Paquet
Martin Dallaire
Jean Simard
Andrée Bouchard
Ghislain Turcotte
Jean-Yves Gosselin
Richard Fortin
Isabelle Laberge
Mario Lavoie
Rock Guay
Daniel Bouchard
Jean-Pierre Desbiens
Daniel Rodrigue
Lise Gagné

Demex-Chicoutimi
Denivar Société en commandite
Dépanneur chez Marcel 2000
Dépanneur de la Pointe-Sphérique inc.
Dépanneur du Chef La Doré
Desseau inc.
Desseau inc.
Directrice Q.M.K.
Économeuble St-Prime Inc.
Entreprises forestières Réjean Gagnon inc.
Épicerie Boucherie Laroche
Éric Tanguay Excavation
Excavation Tersol inc.
Fabrique de St-Prime
FamiliPrix Desmoules et Dubois
Fenêtres R.M. Naud
Ferme Hébert Enr.
Ferme Primoise Enr
Ferme Redom inc.
Ferme Taillon et Fils inc.
Forestiers Agroë
Gestion CMS inc.
Groupe performance stratégique
Grues Roger Marceau inc.
Hotel Richelieu St-Félicien
Identification R.D. Trophées
J.L.D.B. et B.S.F. inc.
Jean Coutu 268
La Maison du bleuet
Les Autobus Marcel Lapointe inc.
Les boutiques du Parc
Les entreprises Perron
Les évaluations mobilières Harvey
Les Goutières du Roy
Les placements C.J.C. Boivin Inc.
Les Variétés L.C.R.
Librairie Le Bouquiniste
L'Oreille au Cœur des Béatitudes
Maire La Doré
Malette
Motel Castille
Motel Julie
Motel Lavallière

Jean Laflamme
Martin Larose
Daniel Bouchard
Karine Dumais
Suzanne Poirier
Claudine Talbot
Dany Prince
Gabrielle Desgagné
Paul-Émile Plourde
Réjean Gagnon
Jean-Pierre Laroche
Eric Tanguay
Jacques Gagnon
Jean-Guy Audet
Louis Desmeules
Michel Morin
Jean-Jacques Hébert
Camil Taillon
Real Delisle
Christian Taillon
Guy Larouche
Germain Bouchard
Roger Boivin
Roger Marceau
Roch Cantin
Russell Dion
Jean-Louis Berbette
Martine Laroche
Lucie Cayouette
Nancy Lapointe
Nathalie Couture
Michel Perron
Pierre Harvey

Jean Boivin
Yves Chouinard
Denis Paquet
Micheline Lemieux
Jacques Asselin
Denis Tremblay
Serge Hudon
Julie Plourde
Yvonne Perron

Motel Moreau
Notaire
Renomax
Restaurant Capitaine Bob
Restaurant La Fringale
Restaurant La Fringale Chambord
Restaurant La Friteuse St-Prime
Restaurant Pub L'Amaretto
RNC Média CHRL
RNC Média inc.
Rock Guay Contracteur Inc.
RS Informatique
SADC
SAE Pays-des-Bleuets
Salon de coiffure Tressy Delisio
SDEI
Sepaq Val-Jalbert
Sepaq Val-Jalbert SENC
Services financiers Carl Boudreault
Simard Musique
Son X Plus
Techmat
Techmat inc.
Techmat inc.
Tim Hortons
Tim Hortons
Tim Hortons
Transport & Cayouette Inc.
Vitreries des MRC

J.P. Tranchant
Guy Larouche
Anick Rousseau
Rosaire Guillemette
Hélène Tremblay
Réjean Fortin
Julien Plourde
Pierre Néron
Marc-André Lévesque
Dany Fortin
Rock Guay
Régis St-Pierre
Serge Desgagné
Bernard Parent
Raymond Girard
Denis Gill
Guy Moreau
André Turgeon
Carl Boudreault
Manon Tremblay
Sébastien Leclerc
Maxime Trremblay
Philippe Labrèche
Frédéric Paradis
Michel St-Pierre
Marthe Martel
Michel St-Pierre
Viateur Cayouette
Marc Larouche
Marcel Tremblay
Rock Guay
Jacques Asselin
Érick Auger
Serge Tremblay